

Gouv'Actu

Jeudi 18 juillet 2019

1 - Q&A – Rapport Delevoye sur la réforme des retraites

2 - G7 Finances : L'accord conclu sur la fiscalité internationale est un accord majeur, porté par la France et qui s'inscrit dans l'objectif de la présidence française du G7 – à savoir repenser le capitalisme pour qu'il soit plus juste et durable.

3 - Prime à la conversion : Le Gouvernement a travaillé à un verdissement de la prime à la conversion pour qu'elle cible en priorité l'acquisition de véhicules récents et plus propres, ainsi qu'à sa concentration sur les ménages les plus modestes.

1 - Q&A – Rapport Delevoye sur la réforme des retraites

Le rapport de Jean-Paul Delevoye remis ce jour suscite différentes réactions et interrogations.

Questions / Réponses

Les pensions vont-elles baisser ?

Les droits acquis avant l'entrée en vigueur de la réforme seront repris à 100%.

Et le système universel sera plus juste : il crée les mêmes droits pour tous et il sera plus solidaire.

- Il ouvrira des points lorsque vous êtes malade, en congé maternité, au chômage indemnisé (ces périodes ouvriront droit à des points qui auront la même valeur que les points attribués au titre de l'activité ; et ils seront systématiquement valorisés au moment de la retraite contrairement à ce qui peut exister dans le système actuel où des trimestres sont inutiles et ne donnent pas lieu à augmentation de la retraite).
- Avoir des enfants permettra également d'avoir des points supplémentaires, dès le 1er enfant.
- Le minimum de retraite pour quelqu'un qui a cotisé toute sa vie sera relevé à 85% du smic net (soit 1000€) par mois.

Les femmes, les personnes ayant connu des carrières hachées et les actifs modestes seront ainsi au cœur de l'exigence de la réforme.

Quand le nouveau système entre-t-il en vigueur ?

La transition vers le nouveau système sera très progressive : la réforme pourra entrer en vigueur au plus tôt dans 5 ans, elle se mettra en place sur environ 15 ans à partir de 2025. La première génération concernée serait au plus tôt la génération née en 1963.

Supprime-t-on un système par répartition en instaurant un système par points ?

Non, l'exigence de cette réforme est au contraire de maintenir et améliorer notre système par répartition qui signifie que les cotisations des actifs d'aujourd'hui financent les retraites des retraités d'aujourd'hui.

La solidarité intergénérationnelle est au coeur de l'esprit de notre système de retraites depuis l'ordonnance de 1945.

Aujourd'hui, les retraites complémentaires fonctionnent déjà souvent au point et beaucoup de Français en connaissent déjà bien le principe. Exemples : la retraite complémentaire des salariés du secteur privé, celle des travailleurs indépendants, la retraite des professions libérales...

On crée avec ce système un système commun à tous les Français, avec des règles communes à tous les Français quel que soit leur statut professionnel : salariés, artisans-commerçants, agriculteurs, professions libérales, fonctionnaires, parlementaires, agriculteurs, proche aidant etc.

Le système universel a ainsi vocation à remplacer les régimes spéciaux de retraite.

Le système par points instaure-t-il un système par capitalisation ?

Non. Voir ci-dessus.

Le système par points vient remplacer les 42 régimes actuellement existants. Il ne s'agit en aucun cas de l'instauration d'un système par capitalisation, mais bien du maintien et de l'amélioration du système par répartition dans lequel les cotisations versées chaque année servent à payer les pensions des personnes actuellement retraitées.

Le nouveau système que la réforme proposée ce jour est :

- Un **système universel** : un euro cotisé offre les mêmes droits à la retraite pour chaque catégorie socio-professionnelle, ce qui renforce l'équité entre les citoyens;
- **et un système par points** : des points seront accumulés tout au long de la carrière, ce qui renforce la lisibilité pour tous (un compte unique de retraite permettra à chaque Français de connaître le nombre de points dont il dispose, pour pouvoir choisir le moment de son départ en retraite).

Y aura-t-il un âge d'équilibre ? Est-ce une révolution par rapport au système d'aujourd'hui ?

Il faut rassurer et rappeler la réalité du système actuel.

- **Aujourd'hui l'âge légal de départ à la retraite est de 62 ans. Il ne bougera pas.**
- **Et il existe déjà un système de décote et surcote** : aujourd'hui, 80% des Français attendent d'avoir le taux plein pour partir à la retraite ; 9% seulement partent avant d'avoir le taux plein et subissent donc une décote ; 11% partent après et ont donc une surcote ; dans le système actuel, les personnes qui n'ont pas été capables de faire une carrière complète sont contraintes de travailler jusqu'à l'âge de 67 ans pour annuler la décote. Au total, **les Français aujourd'hui partent ainsi en moyenne à 63,4 ans.**

L'essentiel de la réforme ne tient donc pas dans l'instauration d'un âge d'équilibre, qui existe déjà dans les faits. Mais dans l'instauration d'un système universel, plus solidaire, où chaque euro cotisé crée les mêmes droits pour tous, et on l'on met fin à un système obscur, illisible et générateur d'inéquité entre les Français. *Exemple une femme salariée obtient 8 trimestres à la naissance de son enfant contre 2 pour une femme fonctionnaire.*

Les personnes qui n'ont pas été capables de faire une carrière complète ne seront plus pénalisées, comme c'est le cas aujourd'hui.

Enfin, la proposition de Jean-Paul Delevoye de fixer l'âge d'équilibre à 64 ans pour tous est à ce stade une simple recommandation.

Les pensions de réversion seront-elles maintenues ?

Les pensions de réversion sont bien évidemment un élément essentiel de la solidarité, qui est au coeur de notre système de retraite, et garantissent l'égalité pour tous, notamment des femmes qui sont les principales bénéficiaires des pensions de réversion. Elles feront l'objet d'une attention toute particulière.

Quel calendrier maintenant que le rapport a été remis ?

Le Gouvernement a souhaité, dès le départ, mettre en place une méthode de concertation extrêmement large et inclusive qui va se poursuivre. C'est un élément essentiel à l'élaboration et l'adoption d'une réforme sociale majeure pour tous les Français.

- Depuis 18 mois, Jean Paul Delevoye a consulté tous les partenaires sociaux et un dispositif de consultation et de participation citoyenne en ligne a été mis en place. Des ateliers participatifs ont eu lieu en région. **C'est une méthode nouvelle, large et la plus inclusive possible.**
- A la demande du Premier ministre, Jean-Paul Delevoye et Agnès Buzyn vont engager dès la semaine prochaine une première phase d'écoute des réactions des organisations syndicales et patronales sur les préconisations du Haut-commissaire. Celui-ci sera par ailleurs auditionné par l'Assemblée nationale le 24 juillet.
- A l'issue de cette séquence, le Premier ministre tirera les enseignements de cette première phase d'échanges et précisera les prochaines échéances de la concertation, qui va donc se poursuivre, et de préparation de cette grande réforme sociale.

Les réactions

Laurent Berger, **président de la CFDT, a salué le fait que le rapport « prouve que la mise en place d'un système universel est possible »**. Il a également noté « positivement un certain nombre d'avancées » pour un « système plus redistributif qui

privilégiera d'abord ceux qui ont une carrière hachée, l'extension des droits familiaux dès le premier enfant ».

Le président du MEDEF, Geoffroy Roux de Bézieux a « salué » l' « ampleur » de la réforme à venir et affirmé que le MEDEF en « soutiendra les grands principes ». Il a également souligné que c'est une réforme « qui va compenser pour les femmes, les plus précaires, les carrières les plus hachées ».

La CPME, par la voix de son président François Asselin, a rappelé son « **accord pour que notre système de retraites soit réformé d'une façon systémique** ». La CPME se dit également satisfaite de la « règle d'or » proposée par le rapport.

L'UNSA salue la méthode : « **La méthode de J-P. Delevoye doit inspirer la 2e phase** qui va être prise en charge par le Gouvernement, c'est une **méthode d'écoute**. (...) »

La FNSEA « se félicite » de la proposition d'un minimum à 85% du Smic. « Les agriculteurs ont aujourd'hui des retraites de misère ».

Le **Vice-président de la Confédération des retraités se dit « satisfait, ravi »** de la retraite universelle qui donnera plus de lisibilité, d'équité.

2 - G7 Finances

Réunis mercredi et jeudi à Chantilly, les ministres des Finances des pays du G7 se sont accordés sur la nécessité d'une taxation du numérique et d'une imposition minimale mondiale pour les grandes entreprises. Ils se sont également rassemblés autour de leurs inquiétudes communes quant aux monnaies numériques.

L'accord conclu sur la fiscalité internationale est un accord majeur, porté par la France et qui s'inscrit dans l'objectif de la présidence française du G7 – à savoir repenser le capitalisme pour qu'il soit plus juste et durable.

L'accord qui a été conclu permet d'avancer concrètement sur la taxation des multinationales, notamment dans le secteur numérique numérique et sur l'imposition minimale

1. Les pays se sont accordés pour adapter les règles fiscales pour imposer les multinationales, notamment dans le secteur numérique, qui créent de la valeur sans ou avec très peu de présence physique.
2. Il a également été convenu d'instaurer une imposition minimale pour mettre un terme à la concurrence fiscale dommageable entre Etats et à l'optimisation agressive de certaines entreprises

Cet accord, fondé sur ces deux piliers, **permettra de construire pleinement un nouveau modèle de fiscalité internationale plus juste et plus efficace.**

S'agissant de la fiscalité du numérique, la France n'avait pas attendu ce G7 pour en faire une priorité. Mais nous avons toujours privilégié une approche coordonnée et multilatérale, tant au niveau européen qu'au niveau de l'OCDE. Le vote de la taxe numérique française a permis une prise de conscience de l'importance de ce sujet et de la nécessité de se mettre d'accord en G7 pour trouver une solution pérenne.

Par ailleurs, les pays du G7 se sont également retrouvés sur des inquiétudes partagées concernant les **monnaies numériques** :

- Relatives au respect des règles anti-blanchiment et de la lutte contre le financement du terrorisme, à la protection des données personnelles, au risque pour la stabilité financière et à la protection des épargnants.
- Nous ne pouvons pas accepter que des entreprises privées mettent en place leur propre monnaie, sans aucun contrôle démocratique.

C'est pourquoi ils se sont accordés pour y apporter une réponse collective et rapide. Un groupe de travail sur le sujet a été mis en place autour de Benoit Coeuré, et fera des propositions concrètes dès l'automne.

D'autres sujets importants ont également fait l'objet de discussions, toujours pour la refondation du capitalisme au XXIème siècle : **les enjeux posés par le numérique sur la concurrence et la cybersécurité ; la lutte contre le changement climatique avec la mobilisation de la finance ; la lutte contre les inégalités dans les pays du G7 et dans le monde.**

3 - Prime à la conversion

Un décret paru hier modifie les conditions d'accès à la prime à la conversion.

La prime à la conversion est un succès considérable :

- Alors qu'il était initialement prévu d'en délivrer 500 000, **le Gouvernement a doublé l'objectif et l'a porté à 1 million de le quinquennat.**
- **C'est un succès populaire**, avec 80% de ménages non imposables qui sont concernés.

Au cours des derniers mois, nous avons cependant constaté une **dérive dans l'utilisation de la prime à la conversion, qui l'éloignait de son double rôle environnemental et social.**

C'est pourquoi le Gouvernement a travaillé à un **verdissement de la prime à la conversion pour qu'elle cible en priorité l'acquisition de véhicules récents et plus propres, ainsi qu'à sa concentration sur les ménages les plus modestes.** Par ailleurs, ces ajustements permettront au dispositif de retrouver une trajectoire budgétaire tenable.

Le gouvernement a donc décidé de revoir les critères d'éligibilité de la prime à la conversion afin de retrouver la dynamique permettant d'atteindre l'objectif d'1 million de primes sur le quinquennat tout en permettant l'acquisition des véhicules les plus propres possibles :

- **Abaissement du niveau maximum d'émission de 122 à 117 gCO₂/km** (correspondant au seuil du malus écologique)
- **Exclusion des véhicules de plus de 60 000€**, pour éviter des effets d'aubaine ou des aides aux ménages les plus riches
- **Fin de l'éligibilité des véhicules Crit'Air 1 pour les plus aisés ;**
- **Fin de l'éligibilité des véhicules Crit'Air 2 pour les ménages modestes à l'exception des Crit'Air 2 immatriculés après le 1^{er} septembre 2019 ;**
- **L'ajustement des critères de revenus des ménages, pour être plus juste socialement** (les ménages des 5 premiers déciles de revenu fiscal de référence par part auront des primes plus élevées) ;
- **Ciblage du dispositif vers les véhicules les plus propres :**
 - prime à 2 500 € pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables à autonomie suffisante, neuf ou d'occasion et quel que soit le niveau de revenu ;
 - prime de 1 500 € pour les véhicules Crit'Air 1 ou les véhicules Crit'Air 2 immatriculés après le 1^{er} septembre 2019 pour la moitié des Français les moins aisés ;
- **Le maintien du doublement des primes (5 000 € et 3 000 €) pour les ménages très modestes** (deux premiers déciles de revenu fiscal de référence par part, soit jusqu'à

6 300 €/an et par part fiscale) et pour les ménages des 5 premiers déciles habitant à plus de 30 km de leur lieu de travail.

Ces évolutions entreront en vigueur au 1^{er} août, avec une période dérogatoire pour les véhicules déjà commandés.

Rappel :

Au cours des derniers mois, nous avons constaté une **dérive dans l'utilisation de la prime à la conversion.**

- **Du point de vue écologique :** elle a servi à acquérir de nombreux véhicules diesel (48%), pour beaucoup d'occasion (autour de 80%), dont les niveaux d'émission de particules fines ne sont pas suffisamment satisfaisants.
- **Du point de vue de la philosophie de cette mesure d'accompagnement social :** elle a été utilisée en 2018 pour l'acquisition de 83 véhicules de plus de 50 000€, dont 65 véhicules de plus de 60 000€ (Tesla Model S, BMW Serie 1, Mercedes classe GL, DS 7 Crossback, ...).

Cela s'est accompagné d'un **nombre croissant de demandes.**

- 250 000 dossiers ont déjà été déposés au 14 juillet. Si un tel rythme de dépôt est maintenu (10 000 / semaine), plus de 450 000 dossiers seront déposés sur l'année.

Le Gouvernement tient néanmoins à rassurer :

- **Pas question de remettre en cause cette mesure qui est efficace :** en 2019, elle a bénéficié à 80% à des ménages non-imposables (10% de plus qu'en 2018).
- **L'ensemble des demandes déjà effectuées et qui répondent aux critères de versement de la prime à la conversion seront bien entendu payées.**